

Extrait de l'étude d'impact avec commentaires contradictoires :

2.4.3.2 Mesures Afin de parfaire le contrôle des émissions de poussières, un ensemble de moyens prévention et de gestion a été développé au fil des années. Ces développements sont issus d'un parangonnage et d'une démarche d'amélioration continue. La note technique ALTEO de juin 2017 en annexe 10 reprend les études ayant permis de définir les moyens à mettre en œuvre. De manière synthétique, les principaux moyens développés pour limiter les émissions sont :

- le compostage définitif des zones sur lesquelles il ne sera plus stocké, dans le futur, de résidus de bauxite ;
- l'encroûtage ou le compostage temporaire des zones sur lesquelles il ne sera pas stocké, à court terme ou à moyen terme, de résidus de bauxite ;
- l'arrosage des zones en cours d'exploitation et des voies de circulation, quand de besoin, par des moyens fixes, déplaçables et mobiles.

En sus de ces moyens physiques, des moyens organisationnels ont également été mis en place comprenant notamment :

- la limitation des zones en cours d'exploitation ;
- des consignes de diminution, voire d'arrêt, de toute circulation sur les bassins ou sur les pistes non revêtues en cas d'épisode venteux important.

Tous ces moyens ont pour objectif de limiter les émissions de poussières diffuses, et les indications de ce début d'année semblent parfaitement conforter nos choix. (Faux, voir ci-dessous photos à l'appui, notamment le tracteur et la citerne utilisés pour arroser le site par fort vent d'est.....) Complément à l'étude d'impact de l'usine de Gardanne du DDAE de 2014 50 Septembre 2018 Nota pour les poussières inhalables : Afin de quantifier les émissions de poussières inhalables des sites de l'usine et de Mange-Garri, et valider ainsi les modèles théoriques utilisés dans les ERS des 2 sites, une campagne de mesure des PM_{2,5} et 10 a été réalisée sur une période de 12 mois consécutifs par AtmoSud. Le dépouillement et l'analyse du rapport paru en septembre 2018 permettra, le cas échéant, de perfectionner les modèles et d'adapter les moyens mis en œuvre pour le contrôle des émissions

Extrait de l'étude d'Atmosud

Qualité de l'air autour des sites ALTEO de Gardanne et Mange-Garri

Campagne de mars 2017 à février 2018

► Une influence des sites industriels avérée

Les particules inhalables et sédimentables sont d'origines diverses, néanmoins la présence plus importante de métaux traceurs de l'activité des sites (aluminium, titane, fer...) dans les particules relevées en proximité des sites ALTEO indiquent une influence de l'activité industrielle.

> Des niveaux en particules qui restent comparables à ceux relevés dans les agglomérations : Les bases de comparaison pour identification d'un impact ou non-impact font référence à un « site témoin » situé en centre-ville à Marseille (zone « urbaine de fond »). Comme spécifié dans le PLU de Bouc Bel Air, le voisinage immédiat de MG est classé N (zone naturelle). MG est classé Np (« énergies renouvelables ») Les bois alentours de MG sont utilisés pour les loisirs par les riverains (promenade, vélo, chasse, etc..). A ce titre, je ne pense pas que l'utilisation d'un fond urbain dense soit appropriée pour représenter un fond géo- ou atmo-chimique similaire hors-influence Alteo.

. 2.4.3.3 Phases accidentelles Les phases accidentelles sont potentiellement générées lors d'épisodes de vent violent. D'une part, ces éventuels épisodes exceptionnels de vent sont pris en compte par l'arrêt de toute circulation sur le site, hors moyens mobiles d'arrosage et de lutte contre les envollements de poussière . D'autre part, la surface des zones en exploitation n'a pas été modifiée par l'augmentation des quantités stockées à Mange-Garri consécutives à l'arrêt du rejet des résidus de bauxite en mer. Ces phases accidentelles ne sont donc pas liées à l'arrêt des rejets des résidus de bauxite en mer. Les mesures de prévention mises en œuvre (arrosage, encroûtage et compostage ...) sont de nature à réduire les impacts de ces événements accidentels. 2.4.4 Conclusion Les conclusions de l'étude de BURGEAP sont reprises ci-après

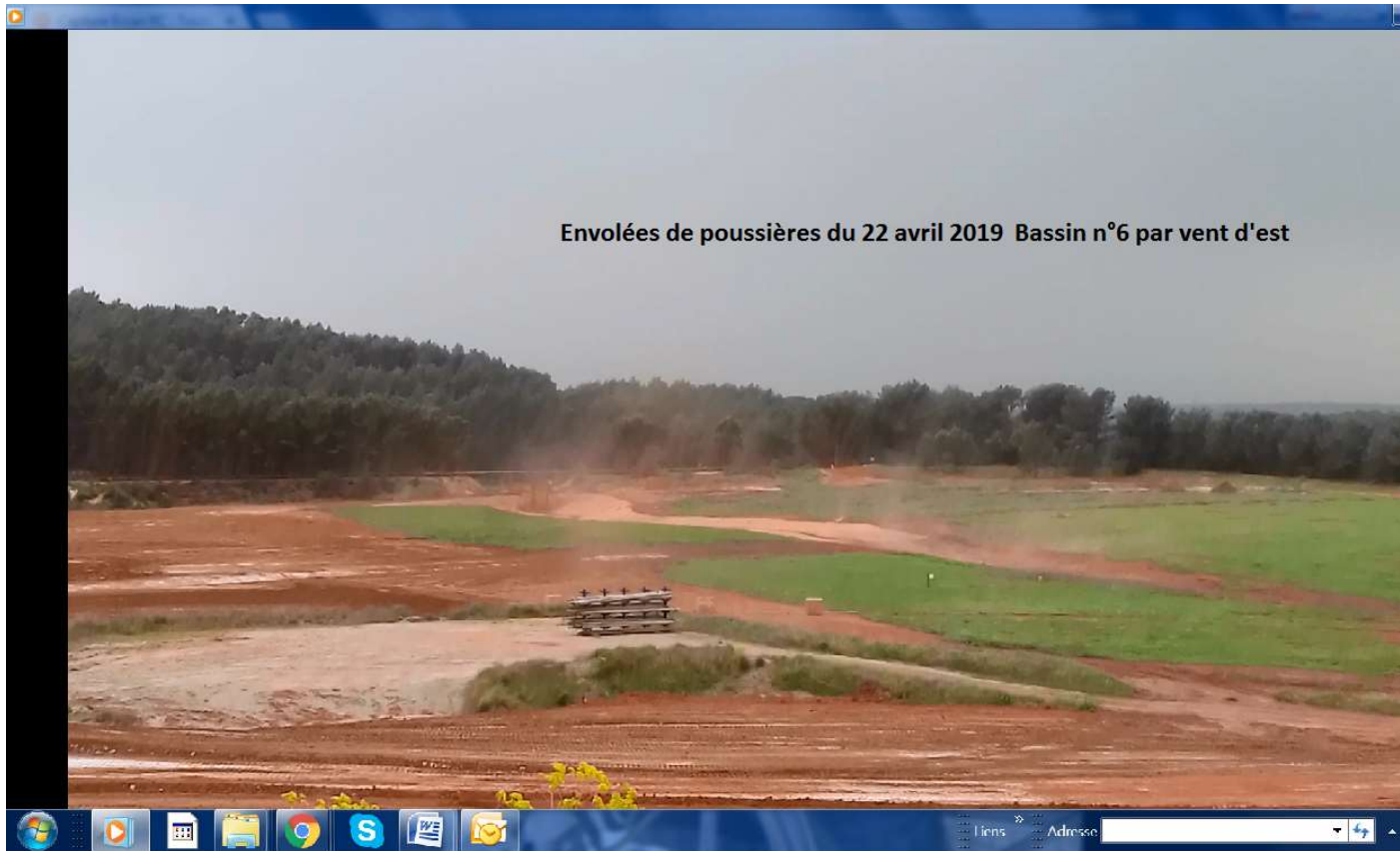
Les mesures mises en place ne suffisent pas, les phénomènes de vents ne sont pas exceptionnels, les vents dominants du nord / nord-ouest et est sud-est sont de plus en plus fréquents, preuve ci-dessous...avec épisode de tempête de mistral le 5 mai 2019, entre les épisodes de vent d'est.

Impossibilité à contenir les poussières malgré l'arrosage.

Est il normal d'arroser pour contenir une pollution ?

Le 22 avril 2019, un an après l'envolée d'avril 2018, vent d'est avec rafales, vidéos prises sur le site de MG bassin n°6, envolées de poussières malgré l'arrosage effectué de façon très spartiate par un tracteur tirant une citerne d'eau. Les asperseurs sophistiqués n'étant pas mis en œuvre, malgré le vent..... Résultats chez les riverains de MG : poussières rouges dans leurs jardins, potagers, piscines.....Voir photos et vidéos disponibles avec dates enregistrées sur l'appareil utilisé.

Envolées de poussières du 22 avril 2019 Bassin n°6 par vent d'est



Arrosage citerne le 22 avril 2019 bassin n°6
par vent d'est



Résultats des envolées du 22 avril 2019 chez des riverains de Mange Garri situés à l'ouest du site à Bouc Bel Air :

- Fond d'une piscine riverain chemin de Valabre



Chiffon passé sur les appuis de fenêtre Quartier de la Tuilerie :



Pare-brise avec ligne rouge bien marquée au niveau des essuie-glaces Quartier de la Tuilerie :



Chiffon passé sur capot d'une voiture quartier de la Tuilerie :



Le 8 mai 2019 vent d'est avec rafales à 40km/h, à nouveau envolées de poussières sur le bassin n°6 et arrosage bassin n°5 amenant questionnement sur l'efficacité ou la bonne mise en place de l'asperseur.....(Voir vidéo), là encore poussières rouges diffuses côté Bouc Bel Air au nord ouest de la zone.....



Mêmes résultats que le 22 avril 2019 chez les riverains.....

Arrosage bassin n°5 le 8 mai 2019 par vent d'est, stratégie ????

